

Dernière mise à jour le 16 décembre 2022

Gratifications stagiaires 2023

Depuis 2009, le versement d'une gratification de stage est obligatoire si la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs. Versée mensuellement, elle est au minimum égale à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

Sommaire

- Gratification obligatoire
- Valeur gratification
- Seuils de franchise

Chaque année, la fixation du plafond de sécurité sociale horaire, permet de fixer la valeur de la gratification minimale qui doit être versée aux stagiaires.

Arrêté du 9 décembre 2022 portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2023, JO du 16

L'absence de revalorisation de la valeur horaire du plafond de sécurité sociale fait que les gratifications minimales stagiaires ne connaissent aucune modification par rapport à leurs valeurs applicables en 2021.

Gratification obligatoire

Durée minimum du stage donnant lieu à gratification	• Établissements d'enseignement agricole privés sous contrat: Les périodes de formation en milieu professionnel, réalisées dans le cadre des formations du second cycle, par les établissements d'enseignement agricole privés sous contrat, donnent lieu à gratification lorsque leur durée est supérieure à 3 mois, consécutifs ou non, au cours de la même année d'enseignement. • Autres organismes d'enseignement: A compter du 1^{er} décembre 2014, la gratification devient obligatoire devient obligatoire, dès lors que le stagiaire est présent dans l'organisme d'accueil, même de façon non continue, plus de 2 mois ou plus de 44 jours ou plus de 308 heures.
---	--

Article D124-6

Créé par DÉCRET n°2014-1420 du 27 novembre 2014 - art. 1

La durée du (ou des) stage (s) ou de la (ou des) période (s) de formation en milieu professionnel prévue aux articles L. 124-5 et L. 124-6 est calculée en fonction du temps de présence effective du stagiaire dans l'organisme d'accueil. Chaque période au moins égale à sept heures de présence, consécutives ou non, est considérée comme équivalente à un jour et chaque période au moins égale à vingt-deux jours de présence, consécutifs ou non, est considérée comme équivalente à un mois.

Valeur gratification

Pourcentage du plafond horaire de sécurité sociale

Dates conclusions des convention de stage	Détermination valeur gratification minimale
---	---

Depuis le 1 ^{er} septembre 2015	15,00 % du plafond horaire de sécurité sociale
--	--

Valeurs en euros

Dates conclusions des convention de stage	Détermination valeur gratification minimale (en heures)
Conclue à compter du 1 ^{er} septembre 2015	$15,00 \% * 27 \text{ €} = 4,05 \text{ €}$

Seuils de franchise

Une gratification chiffrée à 15,00 % du plafond horaire de sécurité sociale permet l'application d'un seuil de franchise de même niveau.

En conséquence, pour 2023, ce seuil de franchise est fixé à 4,05 €/heure

Décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages, JO du 30 novembre 2014

LOI n°2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires, JO du 11 juillet 2014